

SECRETARIAT GENERAL

DECISION CODEP-SGE-2012-011804 du 22 mars 2012**relative à la désignation d'un inspecteur titulaire de la radioprotection
à la désignation de quatre inspecteurs stagiaires de la radioprotection
et à la radiation de sept inspecteurs titulaires de la radioprotection**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L1333-17, L1337-1-1, R1333-100 à R1333-108 et R1337-11 ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article L592-22 ;

Vu la décision n° 2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010 établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire, homologué par l'arrêté du 3 décembre 2010, notamment son article 9 ;

Vu la décision n° 2012-DC-0257 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 portant délégation de pouvoir au Président pour prendre certaines décisions, notamment son article 1^{er} ;

Sur le rapport du Directeur général de l'ASN,

Décide :**Article 1^{er}**

L'agent de l'Autorité de sûreté nucléaire, dont le nom figure en annexe 1 à la présente décision, est désigné en qualité d'inspecteur de la radioprotection. Ceux figurant en annexe 2 sont désignés en qualité d'inspecteur stagiaire de la radioprotection.

Leur compétence est étendue à l'ensemble du territoire français pour le domaine spécifié.

Article 2

En application des dispositions de l'article R1337-11 du code de la santé publique, l'agent de l'Autorité de sûreté nucléaire dont le nom figure en annexe 1 à la présente décision est en outre habilité à la constatation des infractions prévues à l'article L1337-1-1 du code de la santé publique.

Article 3

Il est mis fin aux attributions des inspecteurs de la radioprotection dont les noms figurent en annexe 3 à la présente décision.

Article 4

Les agents visés à l'article 3 restitueront leur carte d'inspecteur dans un délai d'un mois à compter de la présente décision.

Article 5

Le Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le 22 mars 2012

Signé

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

André-Claude LACOSTE

ANNEXE 1

DECISION CODEP-SGE-2012-011804 du 22 mars 2012

relative à la désignation d'un inspecteur titulaire de la radioprotection
à la désignation de quatre inspecteurs stagiaires de la radioprotection
et à la radiation de sept inspecteurs titulaires de la radioprotection

Un inspecteur titulaire habilité à la constatation des infractions nommé

agent désigné			
Nom – Prénom	D O M A I N E		
	Utilisation industrielle des rayonnements ionisants	Utilisation médicale des rayonnements ionisants	Utilisation des rayonnements ionisants autre que celles destinées à l'industrie et à la médecine
Mme SOWINSKI Séverine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2

DECISION CODEP-SGE-2012-011804 du 22 mars 2012

relative à la désignation d'un inspecteur titulaire de la radioprotection
à la désignation de quatre inspecteurs stagiaires de la radioprotection
et à la radiation de sept inspecteurs titulaires de la radioprotection

Liste des 4 inspecteurs stagiaires de la radioprotection nommés

M. BOREL Romain
Mme LETZLETER Claire
Mme MELLOUK Amel
Mme PILLON Anne

ANNEXE 3

DECISION CODEP-SGE-2012-011804 du 22 mars 2012

relative à la désignation d'un inspecteur titulaire de la radioprotection
à la désignation de quatre inspecteurs stagiaires de la radioprotection
et à la radiation de sept inspecteurs titulaires de la radioprotection

Liste des 7 inspecteurs de la radioprotection radiés

M. BABEL Michel
M. CHARBONNEL Julien
M. DELLA ROSA Gilles
Mme GERAUD DE GALLASSUS Claude
M. KUENY Laurent
M. MANTIN Xavier
Mme TABARD Laurence